

Comment mener la lutte à la pauvreté?

1

Présentation

À la dernière assemblée régulière de la TROVEPO, il a été question de la consultation de la *Conférence régionale des éluEs de l'Outaouais (CRÉO)* et sur la manière de mener la lutte contre la pauvreté sur le plan régional. Dans la discussion, une participante a postulé, avec élégance, le dilemme que peuvent ressentir plusieurs organismes (et personnes) face à la manière que cette lutte se mène actuellement. Pour paraphraser :

« Dans mon travail de tous les jours, où je rencontre régulièrement des personnes en détresse et en état de survie, dois-je me résigner à intervenir pour soulager et améliorer un petit peu une situation intolérable où dois-je –par mon travail - dépasser l'intervention individuelle pour dénoncer et agir politiquement? »

Cette question, formulée par une intervenante par rapport à son travail, se pose également par rapport aux groupes et même par rapport à la TROVEPO.

L'objectif de la présente démarche est de permettre à la TROVEPO de relancer le débat au sein de la TROVEPO sur la manière que la lutte néolibérale contre la pauvreté se mène actuellement au Québec.¹ Rappelons brièvement les caractéristiques de cette idéologie:

- la responsabilisation individuelle et la déresponsabilisation étatique;
- le renvoi des responsabilités des gouvernements vers de nouveaux partenaires (privés, municipaux et communautaires);
- le développement de stratégies territoriales qui, tout en prenant compte des besoins « identifiés » par les acteurs locaux, se limitent aux compétences/pouvoirs qui relèvent de ce palier.

¹ Pour compléter la démarche proposée, il y a également une autre proposition amenée par le comité exécutif à l'AGA 2011 voulant que la *Journée sur les pratiques 2012* porte sur les pratiques actuelles au sein des membres par rapport à la pauvreté.

Contexte :

En juin 2010, le Gouvernement du Québec a rendu public son deuxième plan d'action contre la pauvreté et pour favoriser l'insertion sociale qui est, en fait, une prolongation du premier.² En gros, on propose de lutter contre la pauvreté

- en encourageant les personnes à trouver un emploi payant;
- en élargissant le bassin de personnes dites « aptes au travail » (pour inclure les personnes ayant des problèmes de santé mentale et des personnes de 55 à 64 ans);
- en utilisant les mesures fiscales (c'est-à-dire les crédits d'impôt comme le nouveau crédit de solidarité et le Prime à l'emploi) pour soutenir le revenu des familles et en maintenant les prestations d'aide sociale tellement basses que l'on force les « BS » soit dans l'illégalité ou sur le marché d'emploi.

Parallèlement, le plan d'action gouvernemental poursuit le renvoi de responsabilité pour lutter contre la pauvreté aux « territoires » et aux acteurs privés (dont le communautaire). Ainsi, comme partout ailleurs au Québec, la CRÉO a convoqué des partenaires institutionnels, privés et communautaires à une consultation en juin 2011 pour identifier les grandes lignes et les champs prioritaires de la lutte contre la pauvreté dans notre région. Elle a également annoncé qu'au cours des cinq prochaines années, 3,8 millions \$ seront disponibles pour financer des projets dans la région qui s'attaquent aux priorités retenues par les partenaires.

Questions de fond : pour discussion en atelier lors de l'AGA

Pour la TROVEPO, la pauvreté est fondamentalement une violation des droits humains (droits à un logement suffisant, à un revenu adéquat, à une alimentation saine, etc.). À ce titre, le regroupement doit continuer à interpeller le Gouvernement du Québec sur les dossiers traditionnels (ex : augmentation des prestations de l'aide sociale et du salaire minimum, abolition des catégories d'aide sociale, amélioration du régime d'aide juridique).

Or, tout indique que la « lutte territorialisée » contre la pauvreté se mène à partir d'une approche qui n'est pas celle du respect des droits humains.

1. Dans la mesure où la lutte territorialisée à la pauvreté ne cherche pas à redresser des violations des droits des personnes en situation de pauvreté, la TROVEPO doit-elle dénoncer cette approche qui est connue comme l'Approche territoriale intégrée (ATI)?
2. Si oui, peut-elle le faire et demeurer crédible si beaucoup (plusieurs, quelques-uns) de ses membres embarquent dans cette façon de lutter contre la pauvreté?

² *Gouvernement du Québec, LA SOLIDARITÉ ET L'INCLUSION SOCIALE, Le Québec mobilisé contre la pauvreté 2010-2015 (2010)*

D'ailleurs, rattachée à cette dernière interrogation est l'idée curieuse qui circule de plus en plus dans le milieu et qui postule ce qui suit:

3. Les groupes de base doivent offrir des services à la population, s'éloignant ainsi de toute contestation politique (de peur de faire fuir les participantEs, pour ne pas menacer leur financement, etc.) alors que l'action politique et la contestation relèveraient des regroupements.
4. Si la TROVEPO adopte un rôle critique face à la manière que la lutte à la pauvreté se mène, peut-elle compter sur l'appui actif des membres en cas de mobilisations?

3

L'Outaouais vient de recevoir 3,8 millions \$, dont une bonne partie sera bientôt disponible aux groupes communautaires/partenaires. En général, les groupes communautaires sont sous-financés.

5. Dans un contexte où cet argent sert à financer des priorités déterminées par les « partenaires régionaux » qui cherchent des partenaires-travailleurs, comment les groupes vont-ils réagir?

Un groupe communautaire **autonome** détermine ses propres priorités à partir des besoins exprimés par ses membres.

Nous insistons là-dessus, car la *Fondation Chagnon* est un exemple d'un organisme externe qui

- 1) a ses propres priorités;
 - 2) a réussi à convaincre l'institutionnel de l'importance de celles-ci;
 - 3) en offrant de l'argent aux organismes communautaires, arrive à faire travailler ceux-ci sur les dossiers qu'ils n'auraient peut-être pas choisis s'il n'y avait pas de financement d'attaché.
6. L'histoire va-t-elle se répéter avec l'argent du Fonds québécois des initiatives sociales (FQIS) et l'approche territoriale intégrée (ATI) de lutte à la pauvreté?

Proposition du Comité exécutif de la TROVEPO

soumise à l'AGA de la TROVEPO

- Que la TROVEPO suive de près l'évolution du dossier de la lutte à la pauvreté dans la région de l'Outaouais, et ce en utilisant la lorgnette du respect des droits humains;
- Que la base de toute intervention de la TROVEPO sur ce dossier soit le fait que la pauvreté représente, en soi, une violation des droits humains de la personne pauvre (de son droit au logement, à un niveau de vie suffisant, à une alimentation saine, etc.) et que ceci est une conséquence directe du système économique capitaliste.³
- Que la TROVEPO intervienne publiquement dans ce dossier au moins une fois au cours de l'année 2011-2012 pour interpeller les acteurs locaux et /ou et pour les dénoncer au besoin; que le comité mobilisation, soutenu par le comité exécutif, soit mandaté pour préparer toute intervention dans ce dossier; que les groupes membres soient avertis de la nature de toute intervention avant que l'intervention se fasse.

³ Autrement dit qu'elle soit conforme et avec le document de mission de la TROVEPO et avec le Cadre de revendications.

Outils fournis

Pour alimenter votre réflexion et pour aider votre groupe à se préparer aux discussions et à la prise de décision qui aura lieu lors de l'Assemblée générale annuelle de la TROVEPO, vous trouverez quelques documents joints.

- **La Pauvreté dans l'Outaouais** – recueil des propos exprimés par les citoyens (la consultation parallèle pour alimenter le 2^e Plan d'action gouvernement) (13 pages)

Explication : En 2010, le Gouvernement a consulté chacune des régions sur le contenu du deuxième plan d'action contre la pauvreté. Dans l'Outaouais, le milieu communautaire rejette le cadre de la consultation et organise sa propre consultation à partir de ses propres questions. Ce document est le rapport de cette consultation populaire et donne une indication des priorités exprimées par plus de cent personnes en situation de pauvreté en provenance de 17 organismes de la région.

- « **La lutte localisée contre la pauvreté, donne-t-elle réellement des pratiques inspirantes?** » (10 pages)

Explication : À partir d'une lorgnette des droits humains, Vincent Greason, permanent de la TROVEPO, analyse le type de projets locaux qui prétendent « lutter contre la pauvreté » et pose la question : est-ce que les personnes pauvres sont moins pauvres à cause de ces projets? »

- Le **Cadre de revendication de la TROVEPO**

Explication : Ce document se trouve dans le Cahier de l'Assemblée générale annuelle

- Résumé du 2^e Plan d'action et des initiatives gouvernementales prises depuis son **lancement (à faire) (recto)**

Explication : Depuis le lancement du deuxième plan d'action, le Gouvernement a pris un certain nombre de décisions. En voici un résumé.

- Synthèse des décisions de la consultation de la CRÉO – juin 2011